

Code de conduite des fournisseurs

Aperçu

Le Code de conduite des fournisseurs d'Environics Analytics (EA) explique les valeurs fondamentales et les normes de comportement qui sont attendues de notre part et de la part de nos partenaires. Le Code de conduite des fournisseurs contient diverses lignes directrices en ce qui concerne un comportement éthique fondé sur les valeurs d'EA ainsi que sur les lois et les règlements applicables.

Environics Analytics s'efforce en permanence de faire affaire avec des fournisseurs désireux de démontrer leur engagement en faveur du développement durable en adoptant des principes en matière d'éthique, de droit des travailleurs, de droits de la personne, de santé, de sécurité et d'environnement.

Dans toutes leurs activités, les fournisseurs d'EA doivent mener leurs activités commerciales dans le respect total des lois, règles et réglementations des pays dans lesquels ils exploitent leur entreprise, ainsi que des lois, règles et réglementations de tout autre territoire qui s'appliquent à eux. En adoptant ce Code de conduite des fournisseurs, EA vise à atténuer les risques juridiques, financiers et réputationnels, ainsi qu'à promouvoir les responsabilités sociales et environnementales.

Portée

Le Code de conduite des fournisseurs s'applique à tous les fournisseurs, y compris, mais sans s'y limiter, à nos partenaires, revendeurs, partenaires conseils et prestataires de services.

Ligne de conduite

Environics Analytics s'engage à établir des relations mutuellement bénéfiques avec ses partenaires commerciaux, ses fournisseurs et ses clients, sur la base de la transparence, de la responsabilité et du respect de toutes les lois et tous les règlements applicables.

EA s'attend à ce que les entreprises qui sont ses fournisseurs prennent toutes les mesures raisonnables pour se conformer aux principes de pratiques commerciales éthiques et aux exigences en matière d'environnement, de questions sociales ainsi que de droits des travailleurs et de la personne. Les obligations du fournisseur comprennent les suivantes :

- Effectuer toutes les tâches professionnelles et mener ses relations d'affaires avec intégrité;
- Respecter toutes les lois et tous les règlements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités, et veiller à ce que la confidentialité des données soit préservée et que les renseignements des utilisateurs soient protégés;
- Éviter les conflits d'intérêts;
- Créer un environnement de travail dans lequel tout le personnel du fournisseur est à l'abri de la discrimination ou du harcèlement fondé sur l'orientation sexuelle, le sexe ou la race ou sur tout motif interdit par la loi.
- Maintenir un lieu de travail sûr, sain et sécurisé qui favorise un environnement de collaboration où les personnes peuvent viser l'excellence.

- Soutenir le présent Code de conduite des fournisseurs en signalant rapidement tous les problèmes et toutes les violations en interne et en veillant à ce que toutes les personnes qui signalent des violations soient à l'abri de persécution ou de répercussions.

Pratiques commerciales éthiques

EA croit fermement aux règles, valeurs, normes et caractéristiques éthiques en ce qui concerne la conduite de ses fournisseurs. Sont énumérées ci-dessous des exigences éthiques :

- Le fournisseur n'entreprendra pas et interdira tout acte de fraude, de corruption ou d'extorsion (que ce soit au sein de son organisation ou avec ses fournisseurs ou sous-traitants);
- Toutes les transactions commerciales doivent être effectuées de manière transparente et figurer avec précision dans les livres et registres commerciaux des fournisseurs. Les informations relatives au travail, à la santé et à la sécurité, aux pratiques environnementales, aux activités commerciales, à la structure, à la situation financière, aux atteintes à la vie privée et au rendement des participants doivent être divulguées conformément aux réglementations applicables et aux pratiques du secteur en vigueur;
- Le fournisseur signalera immédiatement tout conflit d'intérêts réel ou perçu dans le cadre de toute activité commerciale avec Environics Analytics (au sein de votre organisation ou de vos fournisseurs/sous-traitants);
- Les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés; le transfert de technologie et de savoir-faire doit se faire de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle;
- Les renseignements relatifs aux fournisseurs et aux clients doivent être protégés conformément aux normes et aux exigences d'EA;
- Lorsque le fournisseur traite des informations sensibles appartenant à EA, à des clients d'EA ou à des employés d'EA, il doit se conformer strictement à l'ensemble des lois, règles et réglementations applicables en matière de protection de la vie privée de tout autre territoire et aux obligations contractuelles énoncées dans le contrat. EA se réserve le droit d'évaluer et de surveiller les pratiques des fournisseurs en matière de protection de la sécurité de l'information.
- Le fournisseur doit informer immédiatement EA de toute atteinte à la vie privée, de tout incident de sécurité de l'information ou de toute perte de données d'EA, réels ou suspectés, et il doit aider EA à gérer les conséquences de ces événements;
- Les fournisseurs se conforment à toute la législation applicable en matière de pratiques commerciales loyales, de normes antitrust, de normes antipourriel, de normes de concurrence et de publicité;
- Les fournisseurs sont encouragés à favoriser, à cibler et à intégrer la diversité parmi leurs fournisseurs, en plus des travailleurs. Des programmes de diversité visant à stimuler la représentation des personnes de toutes races, couleurs, orientations sexuelles et origines ethniques, de tous genres ou âges, ainsi que des personnes handicapées doivent être mis en œuvre et faire l'objet d'amélioration continue;
- À compter du 31 octobre 2021, tous les fournisseurs visitant les bureaux d'Environics Analytics devront être entièrement vaccinés, selon la définition de Santé Canada depuis au moins 14 jours et devront maintenir une protection adéquate pendant toute la durée de la visite.

Environnement

Environics Analytics reconnaît les enjeux environnementaux importants associés aux changements climatiques, à la consommation d'énergie, à la gestion des déchets et à la récupération des appareils électroniques. Bon nombre de ces sujets sont complexes à traiter pour les entreprises, car beaucoup de résultats sont indépendants de leur volonté et échappent à leur influence directe; toutefois, la sensibilisation aux questions environnementales, le respect des politiques et la mise en œuvre de programmes sont des mesures essentielles qui doivent être mises en application par EA et ses fournisseurs. EA encourage les fournisseurs à prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par leurs activités, leurs produits et leurs services. Ces mesures comprennent les suivantes :

- Les fournisseurs se conforment à l'ensemble des lois, réglementations, lignes directrices, codes de pratique, ordonnances et accords conclus avec les autorités gouvernementales en matière de protection et de conservation de l'environnement
- Les fournisseurs obtiennent et maintiennent en vigueur l'ensemble des permis, approbations, licences et enregistrements environnementaux requis par la législation sur l'environnement et produisent les déclarations requises en vertu de celle-ci;
- Les fournisseurs doivent connaître les répercussions environnementales liées à leurs activités commerciales et, le cas échéant, mettre en œuvre des politiques, des programmes et des formations à l'intention du personnel pour remédier aux conséquences défavorables.

Droits sociaux, droit de la personne et droits des travailleurs

Environics Analytics s'engage fermement en faveur de l'égalité et convient de veiller à ce que tous les employés soient traités de la même manière, indépendamment de leur sexe, de leur appartenance à une minorité visible, de leur orientation sexuelle ou d'autres attributs interdits par la loi. Cet engagement s'étend également à la façon dont Environics Analytics recrute ses employés et vise également la manière dont ses fournisseurs embauchent leurs employés.

Les fournisseurs d'EA sont tenus de respecter les droits de la personne des employés et de traiter tous les employés avec dignité et respect, conformément aux normes internationalement reconnues définies dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et à la législation régionale ou nationale régissant les conditions de travail.

- Les fournisseurs doivent respecter les droits de la personne des travailleurs. Tous les membres du personnel des fournisseurs doivent être traités avec dignité et respect, conformément aux normes internationalement reconnues. L'entreprise ne recourt pas aux châtiments corporels, aux abus mentaux, physiques, sexuels ou verbaux à titre de sanction à l'encontre d'un travailleur.
- Les lieux de travail des fournisseurs doivent être sûrs et sains et ne présenter aucun danger pour le personnel.
- Les employés des fournisseurs sont libres de quitter l'entreprise après avoir donné un préavis raisonnable.
- Les fournisseurs ne doivent pas recourir au travail des enfants à quelque étape de production ou dans quelque domaine que ce soit de l'entreprise. Le terme « enfant » désigne toute

personne âgée de moins de 15 ans, ou n'ayant pas atteint l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, ou n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi dans le pays, l'âge le plus élevé étant retenu.

- Les travaux des fournisseurs seront gérés de manière à ce qu'aucun travail ne soit exécuté dans des conditions inhumaines. En outre, les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois sur les salaires et, dans le cas où il n'existerait pas de lois sur les salaires, les travailleurs seront payés au moins au niveau de la norme moyenne de l'industrie locale.
- Les fournisseurs offrent à leurs employés un milieu de travail exempt de tout mauvais traitement ou de traitement inhumain, y compris le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les châtimements corporels, la coercition mentale ou physique, ou les abus verbaux à l'encontre des travailleurs; il ne doit pas y avoir non plus de menace d'un tel traitement. Les politiques et procédures disciplinaires à l'appui de ces exigences sont clairement définies et communiquées aux employés.
- Les fournisseurs respectent le droit des employés à former librement des syndicats et à participer à d'autres aspects de la négociation collective conformément aux lois locales.

Signaler une violation du code (Politique de dénonciation)

Environics Analytics s'engage à protéger ses employés, ses entrepreneurs, ses clients et ses partenaires qui, de bonne foi, signalent des préoccupations liées à des activités contraires à l'éthique ou illégales de son entreprise ou des actions et des comportements de personnes affiliées à Environics Analytics dans le cadre des activités de son entreprise.

EA n'autorisera pas ses employés ou d'autres fournisseurs affiliés à exercer des représailles, à faire preuve de discrimination ou à agir contre des employés ou d'autres parties prenantes qui portent à son attention, en toute bonne foi, ce qu'ils estiment être des activités contraires à l'éthique ou illégales qui doivent être signalées. La violation de cette obligation de non-représailles peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le congédiement ou des actions en justice, ou la rupture des relations avec d'autres personnes affiliées.

Tout employé qui signale de bonne foi un comportement contraire à l'éthique sera protégé contre les menaces de représailles, de congédiement ou d'autres types de sanctions directement liées à la divulgation d'un tel comportement contraire à l'éthique. Les employés peuvent envoyer un courriel à whistleblower@environicsanalytics.com ou appeler notre service d'assistance téléphonique pour les dénonciations anonymes au numéro suivant : 647 800-1498 pour laisser un message.

Si un employé ou un fournisseur a des questions sur un aspect quelconque de la présente politique, il est encouragé à les poser au

responsable de la conformité et de la protection de la vie privée d'Environics Analytics. Courriel :

Compliance@environicsanalytics.com

Téléphone : 888 339.3304, poste 1498

Par la poste

33, rue Bloor Est,
bureau 400, Toronto

(Ontario) M5J 1E1 Canada

Système de gestion

Les fournisseurs prendront toutes les mesures raisonnables pour surveiller le respect du présent Code de conduite des fournisseurs et pour corriger rapidement tout manquement. À cet égard, les fournisseurs doivent mettre en place un système de gestion dont le champ d'application est conforme aux principes du présent Code de conduite des fournisseurs et aux normes internationales telles que ISO 27001, SOC2, FedRamp, CMMC, NIST ou SA8000. Le système de gestion doit être conçu de manière à garantir les éléments suivants :

- Respect des lois, des règlements et des exigences des clients applicables aux activités et aux produits du fournisseur;
- Conformité avec le présent Code de conduite des fournisseurs;
- Détermination et atténuation des risques opérationnels liés à ce Code de conduite des fournisseurs et à l'amélioration continue.

Le système de gestion peut contenir des éléments tels que : l'engagement et la politique de l'entreprise en matière de responsabilités sociales et environnementales, la détermination de la responsabilité et de l'imputabilité de la gestion, les exigences légales et celles des clients, l'évaluation des risques et les objectifs d'amélioration de la gestion comprenant les plans et les mesures de mise en œuvre, les programmes de formation, les audits et les évaluations, l'évaluation de la conformité, la documentation et les registres, ainsi que la responsabilité des fournisseurs.

Évaluation et suivi des fournisseurs

- En tant que fournisseur d'EA, chaque fournisseur s'engage à conserver et à sécuriser de manière adéquate la documentation relative aux exigences susmentionnées.
- EA se réserve le droit de vérifier ces dossiers ou de se rendre dans vos locaux pour les inspecter, à la demande raisonnable d'EA. EA peut demander aux fournisseurs de remplir un questionnaire d'autoévaluation en lieu et place de cet audit ou préalablement à celui-ci. EA peut demander au fournisseur de fournir des dossiers, des rapports d'audit, des politiques et des procédures de travail concernant la conformité au présent Code de conduite des fournisseurs.
- Le fournisseur s'engage à déployer des efforts commerciaux raisonnables pour s'assurer que ses employés et sous-traitants connaissent et comprennent les modalités du Code de conduite des fournisseurs d'EA.
- Si un fournisseur ne peut pas ou ne veut pas se conformer pour quelque raison que ce soit, le fournisseur et EA peuvent se rencontrer pour discuter de bonne foi de la raison pour laquelle le fournisseur ne s'est pas conformé.